



Monsieur Thierry Coquil
Directeur des Affaires Maritimes

Monsieur le Directeur

Au début des vacances de Toussaint, instruction était donnée par mail aux directeurs de LPM de traiter au niveau de l'établissement les ordres de mission de convocation pour choix et contrôle des sujets d'examen, et d'en assurer le paiement, en lieu et place de l'UCEM. Ce énième transfert de charge de travail aux EPLE a été vécu comme « la goutte d'eau qui fait déborder le vase », et a motivé le mouvement de boycott administratif initié par la CGT. Une note, prise dans l'urgence par votre service GM2 en date du 20/11/2017, est venue donner un semblant de base règlementaire à cette disposition.

Ce nouvel avatar révèle, si besoin était, les grandes difficultés que notre tutelle et notre système d'éducation maritime connaissent pour assurer toutes leurs missions. L'habitude prise ces dernières années de transférer mécaniquement vers les lycées tout ce que GM, l'IGEM, l'UCEM, les DIRM, ne peuvent plus assurer est devenue insupportable... Nos organisations dénoncent depuis longtemps ce pis-aller qui entraine une pression croissante, tout particulièrement sur les équipes administratives, et qui ne peut perdurer. Nous vous alertons fermement sur une situation qui conduit certains personnels au surmenage, voire au burn out !

Vos services prétendent que « ce système a été mis en place pour permettre aux enseignants de ne pas faire une avance de fonds trop importante ». Cet argument mis en avant par l'UCEM peut concerner des enseignants éloignés du centre où ils sont convoqués. Mais une grande partie, venant d'écoles peu éloignées, n'a jamais demandé par le passé ces avances. Et pour certains cas, vous avez fait une généralité de la mesure, puisque vous avez délégué des crédits à tous les établissements (sauf Nantes).

La mesure devait également être exceptionnelle, pour la seule période de correction des sujets d'examens. Malheureusement vos services ont ajouté à la nomenclature budgétaire « Etat » pour le budget 2018 une nouvelle ligne relative à ces frais de mission, l'inscrivant de facto dans la durée.

Ce que nous n'ignorons pas, c'est que l'UCEM est une structure fragilisée, depuis plus d'un an, par le long arrêt pour maladie de son directeur-adjoint. Il est patent que l'UCEM ne fait plus face. A-t-on seulement remplacé ce directeur-adjoint par un contractuel ? Non, et vos services n'ont pu trouver que cette réponse partielle, à l'emporte-pièce.

Le blocage du dispositif d'élaboration et de contrôle des sujets d'examen a été évité en novembre par les chefs d'établissements, traitant les ordres de mission à leur niveau, et réquisitionnant l'agent comptable pour en assurer leur paiement.

Notre mouvement de ras-le-bol a obtenu non seulement la sympathie, mais également des formes d'adhésion et de soutien de la part d'enseignants, beaucoup regrettant même que le mot d'ordre ait été limité au seul aspect administratif. Cela ne leur a pas permis de manifester, eux aussi, leur agacement (euphémisme) devant le fonctionnement du service des examens.

L'intersyndicale CGT-CFDT exige un service des examens opérationnel, mais également que les Rectorats maritimes, l'IGEM, et GM assument l'ensemble des missions qui leur sont dévolues, à l'instar de ce qui se fait à l'Education Nationale, ou à dans l'Enseignement Agricole. Elle vous informe d'ores et déjà que si les dispositions ne sont pas trouvées pour fonctionner de manière conforme, elle appellera l'ensemble des personnels à traiter le problème de manière plus radicale. Nous vous demandons instamment de prendre les mesures correctives à court terme, évitant d'acculer les personnels à étendre leur mouvement.

Nous sommes à votre disposition pour échanger et faciliter une sortie constructive de cette crise avant de constater le blocage, mais en rappelant que dans un enseignement digne de ce nom, ce ne peut être que le service des examens qui assume l'ensemble des sujétions liées ... aux examens.

Vous remerciant de toute l'attention et le soin que vous porterez à la résolution de ce conflit.

Le 19 janvier 2018

Pour l'Intersyndicale CFDT - CGT,

François YVON Jacques DUCHE